

BOSS MINING



2024 PAIEMENTS AUX ENTITÉS GOUVERNEMENTALES*

*Référence à l'art.25 quinquies du Règlement Minier

INTRODUCTION	03
CADRE LEGAL APPLICABLE	04
PAIEMENTS EFFECTUES – EXERCICE 2024	04
FISCALITE RESPONSABLE ET CONFORMITE	05
Durabilité et Gouvernance	05
Relations gouvernementales et conformité réglementaire	06
DECLARATION DE CONFORMITE	06



INTRODUCTION

La transparence, la conformité réglementaire et la redevabilité constituent des principes fondamentaux de notre gouvernance d'entreprise. Ils guident la manière dont Boss Mining SAS, une entité d'Eurasian Resources Group (ERG), exerce ses activités et s'acquitte de ses obligations fiscales et parafiscales en République Démocratique du Congo (RDC).

Située dans le Haut-Katanga, Boss Mining SAS a une longue histoire de production de cuivre et de cobalt à partir d'importantes ressources à ciel ouvert et d'installations de production. L'opération est actuellement en phase d'entretien et de maintenance « care and maintenance ».

Ce rapport présente l'ensemble des paiements effectués en 2024 aux Services Publics, aux Entités Territoriales Décentralisées, ainsi qu'en faveur du Développement Communautaire (référéncés ci-après comme « Entités Gouvernementales »), conformément au cadre légal et réglementaire de la RDC.

La publication de ces informations reflète notre engagement envers une gouvernance minière responsable et notre volonté de renforcer la confiance auprès de nos parties prenantes.



**US\$4,397
MILLIONS**
**IMPOT SUR LES
BENEFICES ET
PROFITS (IBP)**



US\$596,292
**DOTATION
COMMUNAUTAIRE**
**(DOT 0,3% DU CHIFFRE
D'AFFAIRES)**



US\$67,202
**REDEVANCES
MINIERES**

CADRE LÉGAL APPLICABLE

Les paiements déclarés dans ce rapport sont effectués conformément :

- A l'article 7 ter de la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée à ce jour (ci-dessous « Code Minier »), relatif à la transparence ;
- A l'article 25 quinquies du Décret n°038/2003 portant Règlement Minier tel que modifié et complété à ce jour, relatif à la publication trimestrielle des rapports faisant état des paiements opérés en faveur des Entités Gouvernementales.

PAIEMENTS EFFECTUÉS – EXERCICE 2024

Pour l'exercice 2024, Boss Mining SAS a versé **US\$10,747 millions** en impôts, taxes, droits et redevances aux entités gouvernementales.



Le tableau suivant présente les paiements aux Entités Gouvernementales par trimestre, de janvier à décembre 2024

Rem : Les montants sont présentés en dollars américains (USD)

Catégories de taxes	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Total
0,3% DOT			511 214,19	85 078,00	596 292,19
Cahier des charges					-
Paie	717 332,99	487 943,90	584 700,74	519 459,37	2 309 437,00
Redevances de l'État			142 898,33		142 898,33
Taxes Environnementales		768 386,08			768 386,08
Autres (DGE, DGRAD, PROVINCE, CAMI)	1 592 006,84	361 851,60	411 709,47	696 653,84	3 062 221,75
Impôt sur les Bénéfices et Profits	3 139 279,89	752 889,98	268 273,49	237 327,91	4 397 771,27
Redevances Minières DGRAD, FOMIN, FONAREV				67 202,86	67 202,86
Total	5 448 619,72	2 371 071,56	1 918 796,22	1 605 721,98	11 344 209,48

FISCALITÉ RESPONSABLE ET CONFORMITÉ

ERG applique une politique fiscale fondée sur la conformité, la transparence et la gestion responsable des risques. Nous respectons l'ensemble des lois et réglementations fiscales en RDC et privilégions un dialogue ouvert avec les autorités afin de garantir une application claire et cohérente de nos obligations.

Notre approche vise à assurer :

- une déclaration et un paiement conformes et transparents des taxes et redevances ;
- une gestion proactive des risques fiscaux, intégrée à nos processus décisionnels ;
- une contribution équitable au financement de l'économie et des services publics.

Cette démarche s'inscrit dans nos engagements de bonne gouvernance et de durabilité, et soutient le développement socio-économique des communautés locales.

DURABILITÉ ET GOUVERNANCE

Boss Mining SAS met en œuvre un cadre de gouvernance conforme aux exigences légales et réglementaires applicables en RDC et maintient des pratiques conformes aux standards internationaux en matière de traçabilité, de diligence raisonnable et de conformité sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Les principaux axes de gouvernance portent notamment sur :

- Le respect total des sanctions internationales en constante évolution afin de réduire les risques commerciaux ;
- La garantie que nos produits sont sourcés, transformés et commercialisés de manière responsable ;
- Le maintien de relations transparentes et constructives avec nos gouvernements hôtes, ainsi que notre soutien aux priorités nationales de développement.

Cette approche permet une identification, une gestion et une réponse efficaces aux risques dans un paysage géopolitique et économique en constante évolution, propre au secteur extractif.

RELATIONS GOUVERNEMENTALES ET CONFORMITE REGLEMENTAIRE

L'Etat congolais, via La Générale des Carrières et des Mines SA (Gécamines), détient 49% des parts du capital social de Boss Mining SAS.

Les autorités nationales et provinciales constituent des parties prenantes clés en raison de leur influence sur les politiques publiques, la législation et la réglementation de nos activités.

Nous collaborons avec les administrations compétentes pour assurer la conformité à l'ensemble des obligations légales, fiscales, non-fiscales, douanières et réglementaires.

Nous contribuons au développement socio-économique à travers la mise en œuvre de projets de développement local, conformément au Code Minier. Nous poursuivrons nos engagements tels que définis dans notre Cahier des Charges et chercherons à élargir nos initiatives de création de valeur partagée.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Boss Mining SAS certifie, sauf erreur matérielle ou omission involontaire, que :

- les informations présentées dans ce rapport sont exactes, exhaustives et conformes ;
- les paiements ont été effectués en conformité avec les lois et règlements applicables en RDC ;
- le présent rapport respecte les exigences de divulgation prévues pour les entreprises minières opérant en RDC.

Nos communications en matière de durabilité :

En complément du présent Rapport 2024 sur les Paiements aux Entités Gouvernementales, Boss Mining SAS publie sur le site web www.ergafrica.com, plusieurs documents qui témoignent de son engagement envers une communication transparente.

Ces publications contribuent à assurer une information claire et accessible concernant nos performances, nos pratiques responsables et nos engagements envers une gouvernance et une transparence conforme aux standards internationaux.

BOSS MINING



Boss Mining SAS

238 Route Likasi,
Commune Annexe,
Ville de Lubumbashi,
Province du Haut-Katanga,
République Démocratique du Congo

communications.africa@ergafrica.com

ergafrica.com